

La Rochelle, le

1.0 OCT. 2024

#### **Direction des Infrastructures**

Affaire suivie par : Cécile VENEZIA N° dossier : 2018-URBA-0013

Tél.: 05.46.97.55.09

Email: di.urbanisme@charente-maritime.fr

Monsieur Jean-François MAZZOCCHI 6 PLACE DE LA MAIRIE 17240 SAINT-DIZANT-DU-GUA

REÇU LE

18 OCT. 2024

Objet : Avis sur projet de révision du PLU.

PJ : Annexe à l'avis sur PLU arrêté.

MAIRIE DE ST DIZANT DU GUA

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, conformément à l'article L. 153-33 du Code de l'urbanisme, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-DIZANT-DU-GUA et je vous en remercie.

L'examen du dossier me conduit à formuler un avis favorable au projet de PLU arrêté sous réserve de la prise en compte des observations utiles à la mise en œuvre de votre projet figurant au document ci-annexé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

La Présidente du Département, Pour la Présidente et par délégation, Le Vice-Président du Département,

Gerard RONS



## Avis du Département sur le PLU arrêté de la commune de SAINT-DIZANT-DU-GUA

Réf : Délibération du 5 février 2018 prescrivant la révision du PLU de la commune de SAINT-DIZANT-DU-GUA & délibération du 15 juillet 2024 arrêtant le projet de PLU.

#### **Environnement:**

### PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET PAYSAGES

La cartographie en page 64 du rapport de présentation est utilisée afin de localiser les ENS alors qu'elle représente uniquement les propriétés du Département au titre des ENS et non les sites ENS.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles identifie deux sites ENS : Les Marais de Gironde et l'Etier de Port Maubert, qui sont représentés sur la carte ci-après :

# Commune de Saint Dizant Du Gua

